

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

SESSION 2005

U4 - ETUDE DES CONSTRUCTIONS

Durée : 6 heures - Coefficient : 4

Aucun document autre que le sujet n'est autorisé.

Matériel autorisé :

Matériel du dessinateur (Té, équerre, compas ...)

Moyens de calculs autorisés :

Calculatrice électronique de poche, y compris calculatrice programmable à fonctionnement autonome, non imprimante.

Contenu du dossier :

- Dossier d'étude : pages 2/27 à 12/27
- Dossier technique : DT1 à DT6 ⇒ pages 13/27 à 19/27
- Dossier document "réponse" : DR1 à DR7 ⇒ pages 20/27 à 27/27

Les candidats rédigeront les réponses aux questions posées sur feuilles de copie ou, lorsque cela est indiqué dans le sujet, sur les documents "réponse" prévus à cet effet.

Les documents "réponse" sont à remettre en fin d'épreuve.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

Le sujet comporte 27 pages, numérotées de 1 à 27.

CODE ÉPREUVE : 0506MOEDC		EXAMEN BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR		SPÉCIALITÉ : MOTEUR À COMBUSTION INTERNE	
SESSION : 2005	SUJET	ÉPREUVE : ÉTUDE DES CONSTRUCTIONS - E4			
Durée : 6h	Coefficient : 4	Code sujet : 18NB05		Page 1 / 27	